

**ACHETER, CONSTRUIRE,
EMPRUNTER, LOUER,
FAIRE DES TRAVAUX...**

*des spécialistes vous conseillent
en toute indépendance*



Permanences de l'ADIL 16 à Barbezieux

Le 1er mardi du mois
au Centre Socio-culturel du Barbezilien
de 9 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00.

Pour tout contact :
ADIL 16 - 57 rue Louis Pergaud - 16000 Angoulême
05 45 93 94 95 - <https://www.adil16.org>

La 5e édition de notre brocante du mois d'avril a été encore une fois une réussite, avec une centaine d'exposants et de nombreux visiteurs.

Puis la fin de l'année scolaire a été marquée par la fête de l'école qui s'est déroulée en deux soirées à la salle des fêtes de Barret :

- le concert des jeunes musiciens de l'« orchestre-école » qui ont étonné leur auditoire par leur prestation impeccable, fruit du travail fourni pendant 2 ans avec le conservatoire de Barbezieux ; suivi par la chorale de leurs camarades de classe
- le spectacle des plus petits : chants, danses, théâtre ont ravi tous les parents présents. Cette 2^{ème} soirée s'est terminée avec la kermesse de l'APE : jeux pour les enfants et «pique-nique» commun.

Prochain rendez-vous de l'APE : LOTO le 26 novembre à la salle des fêtes de Barret.



Quelques dates à retenir

- 06 novembre : Athlétisme à Barret toute la journée
- 11 novembre : Repas des aînés + cérémonie au monument aux morts
- 17 novembre : assemblée générale du cyclo
- 18 novembre : collectif migrants
- 26 novembre : loto APE
- 16 décembre : assemblée générale des marcheurs
- 16 décembre : fête de Noël de l'école
- 07 Janvier 2017 : Vœux à la population



Brèves Barretoises

Édition Octobre 2016 - N° 1

En début d'année, vous avez reçu le journal le BARRETOIS et dorénavant, ponctuellement, vous recevrez un numéro «Brèves BARRETOISES», vous informant des actualités en cours.

Mr le Maire et la commission communication

École

Nous souhaitons la bienvenue au nouveau directeur Mr Cédric Bisensang et à la maîtresse de maternelle Mme Neau Marie-Ange.

Avec une nouvelle organisation scolaire puisque les CM1 et CM2 qui sont accueillis à Lachaise dans la classe de Mr Julien Macle qui fait son retour sur le RPI.

Cimetière

La commune a mandaté la société «ELABOR» afin de répertorier les concessions à l'abandon dans l'optique de reprise des tombes.

Si vous avez des éléments qui pourraient nous rendre service, merci de les communiquer au secrétariat de la mairie.

Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie

du Lundi au vendredi de 8h00 à 12h00
Téléphone : 05 45 78 06 03
E-mail : mairie.barret@wanadoo.fr
Site : www.laviedemacommune.fr

L'arrivée d'un nouvel agent communal, Mr Peter EN (2 agents actuellement sur la commune). Mr Jacky Desvergues ayant fait valoir ses droits à la retraite après de nombreuses années au sein de la commune.

«Longue et heureuse retraite Jacky»

Matériel

La commune a investi pour le remplacement du tracteur par un matériel plus adapté à nos besoins.

Travaux réalisés et en cours de réalisation

- réfection de la piste d'athlétisme
- changement des filets (par Pollen) au terrain de football
- accès au terrain de boules et des ateliers rue du lotissement «Chez Verdois»
- les parkings de l'école
- la protection incendie pour l'école et le lotissement «Chez Verdois»
- le renouvellement du réseau d'eau potable («chez Souchet» et «Au champ de la chaume»)
- la démolition et reconstruction de la cantine de l'école en cours

Durant les travaux, les élèves de l'école prennent leur repas à la salle polyvalente de Barret, en utilisant la salle des fours, les cuisines et la salle polyvalente

Portugal

Bonjour à nos amis Portugais.
Que de bons moments passés lors du week-end du 03 au 05 septembre.



Amical Barret - Epping-Urbach

Voyage à Epping du 19 au 23 Août dernier, voici une partie des Barretois à la descente du bus accueillis par leurs amis Eppingeois.



Recueillement devant le monument aux morts avant les inaugurations.

Réglementation de l'usage des produits phytosanitaires autour des établissements sensibles

ATTENTION

Arrêté préfectoral

Article 2 : pendant les jours d'activité des établissements scolaires, des crèches, haltes garderies, des établissements qui hébergent des personnes âgées ou handicapées et à proximité de jeux destinés aux enfants, l'application des produits phytopharmaceutiques est **interdite**.

Pour plus d'information, consulter le site internet de la commune :
www.laviedemacommune.fr

Communes Nouvelles

Depuis quelques mois, nous sommes en réflexion avec nos voisins de Barbezieux St-Hilaire, et de St Médard pour la création éventuelle d'une commune nouvelle. Ce travail de réflexion nous permet d'échanger sur les projets communs et les apports réciproques dans le cadre d'une nouvelle collectivité. Aucune échéance n'a été fixée, rien ne sera concrétisé sans une volonté commune.

LES FEUX DE PLEIN AIR

Arrêté préfectoral du 3 mai 2016

Sont strictement INTERDITS toute l'année :

- Brûlage des déchets verts ménagers pour les communes en zone urbaine ;
- Brûlage des déchets verts municipaux, d'entreprises (tonte de pelouse, taille des arbres, haies, arbustes ...);
- Lâcher de lanternes célestes ;
- Brûlage des pailles soumises à la PAC.

Sont AUTORISÉS selon la période et sous conditions (annexe 4):

- Brûlage des déchets verts ménagers pour les communes en zone rurale ou périurbaine : du 01/10 au 31/12 et du 01/03 au 31/05.
Dérogação valable jusqu'au 1^{er} juin 2018 ;
- Brûlage des déchets verts issus des bassins d'eaux usées ou des travaux d'entretien de la ripisylve : du 01/11 au 30/04.

Sont AUTORISÉS sous conditions :

- Brûlage des résidus agricoles (taille des arbres, vignes, élagage des haies et autres résidus d'exploitation agricole) ;
- Gestion forestière ;
- Écobuage ou brûlage des chaumes agricoles non soumises à la PAC ;
- Brûlage des déchets verts parasités ou malades ;
- Feux d'artifices, feux festifs...

Les conditions pour faire brûler :

- déclaration (formulaire adapté) et autorisation préalable du Maire ;
- respect de l'ensemble des conditions de sécurité (distances de sécurité, vitesse du vent...).

**Avant d'allumer un feu, consultez le serveur vocal
au 05. 45. 97. 61. 40**

Pour plus de détails, consulter le site internet des services de l'État, à l'adresse suivante : www.charente.gouv.fr